

LUKLA
Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 04/03/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 10/04/2025 à 13:30

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise <u>LUKLA - SIREN : 984963462</u>				Néant <input type="checkbox"/>
Durée de l'exercice en nombre de mois <u>10</u> Durée de l'exercice précédent <u> </u>				
				Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	012	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	016	
	Immobilisations corporelles	028	030	
	Immobilisations financières (1)	040	042	
	TOTAL I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052	
	Stocks marchandises	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	070	
	Créances autres (3)	072	3 285	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	1 015	086
	Charges constatées d'avance	092	094	
	TOTAL II	096	4 300	098
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	4 300	112
PASSIF				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	1 000
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées		130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131	132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	-1 589
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	TOTAL I	142		-589
	Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	4 889	172
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	TOTAL III	176		4 889
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180		4 300
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	184
		218	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise LUKLA - SIREN : 984963462							<input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE							N clos le 31/12/2024		
Ventes de marchandises			209	0	210	25 103			
Production vendue biens			215	0	214	0			
Production vendue services			217	0	218	0			
Production stockée					222	0			
Production immobilisée					224	0			
Subventions d'exploitation reçues					226	0			
Autres produits					230	0			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232 25 103		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	721			
Variation de stock (marchandises)					236	0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	0			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	0			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	0	immobilier	0	242	25 971			
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243	0	244	0		
Rémunérations du personnel					250	0			
Charges sociales					252	0			
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255	0	254	0		
Dotations aux provisions					256	0			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259	0	262	0		
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260	0				
Total des charges d'exploitation (II)							264 26 692		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-1 589			
Produits financiers			(III)	0	280	0			
Produits exceptionnels			(IV)		290	0			
Charges financières			(V)		294	0			
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			(VI)	347 0	300	0		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D)			348	0				
Impôts sur les bénéfices			(VII)		306	0			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-1 589			
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2						314 1 589		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles								
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								
	Provisions non déductibles								
	Impôts et taxes non déductibles								
	Divers dt intérêts excédentaires	247 0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248 0	330 0			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier								
	(Part de loyers de réintégration)								
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Entreprise nouvelle	986 0	Zone franche urbaine		987 0	0			
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	Jeune entreprise innovante		989 0	0			
	Zone restruct. défense	127 0	Zone revitalisation rurale		138 0	0			
	Bassins d'emploi à redynamiser	991 0	Investissements et souscriptions outre-mer		344 0	0			
	ZFANG 44 quaterdecies	345 0	Zone de développement prioritaire		993 0	0			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992 0							
	Dépendance report en arrière du déficit		346 0						
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356 0		
Déficits antérieurs reportables	0						360 0		
Résultat fiscal après imputation des déficits							372 1 589		

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>LUKLA – SIREN : 984963462</u>									Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values					
					Court terme	Long terme				
1						19%	15% ou 12,8%	0%		
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>LUKLA</u> - SIREN : 984963462						Néant <input type="checkbox"/>
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
						Dotations
Fonds commercial						681
Autres immobilisations incorporelles						700
Terrains						710
Constructions						720
Installations techniques, matériel et outillage						730
Installations générales agencements aménagements divers						740
Matériel de transport						750
Autres immobilisations corporelles						760
TOTAL						770
						775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
6						
TOTAL à reporter						780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter
Déficits imputés						983
Déficits reportables						984
Déficits de l'exercice						860
Total des déficits restant à reporter						870
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé						
Montant de la TVA collectée						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						
Montant des prélevements personnels de l'exploitant						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : LUKLA - SIREN : 984963462		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 04/03/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 10	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LUKLA – SIREN : 984963462

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MME	Nom complet	BIMALA BISHOWKARMA			
Nom d'usage	BISHOWKARMA			100	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date 06/04/1981	N° Département 99	Commune TIMMA		Pays	FRANCE
Adresse :	15 RUE FERDINAND BUISSON 92110 CLICHY FRANCE					

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LUKLA – SIREN : 984963462

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (<i>article 136 du CGI</i>)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (<i>article 244 quater E du CGI</i>) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (<i>article 244 quater B du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
dans lequel le montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (<i>article 244 quater B bis du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (<i>article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021</i>) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (<i>article 244 quater F du CGI</i>) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (<i>article 244 quater L du CGI</i>) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (<i>article 220 octies du CGI</i>) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (<i>article 244 quater O du CGI</i>) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (<i>article 220 terdecies du CGI</i>) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (<i>article 220 septdecies du CGI</i>)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (<i>article 244 quater U du CGI</i>) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (<i>article 244 quater V du CGI</i>) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (<i>article 200 undecies du CGI</i>) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (<i>article 244 quater W du CGI</i>) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (<i>article 244 quater X du CGI</i>) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : LUKLA

SIREN : 984963462

Attestation produite le 31/03/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTE À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	04/03/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société LUKLA - SIREN : 984963462			Adresse du principal établissement **** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
17 RUE RIVAY 92300 LEVALLOIS PERRET FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	ACHAT-VENTE DES PRODUITS DE BEAUTÉ - GESTION D		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	1 589	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (238 quindecies)				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	
Bénéfice ou déficit exonéré					
Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé	PENNYLANE	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
Comptable :	<input type="checkbox"/> Salarié ?				
KEOBIZ 18-20 B rue Henri Rivière 76000 Rouen Tél: 0142661732 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case :		<input checked="" type="checkbox"/>
G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même		a
		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distrib. correspondt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:				c
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts				d
Montant des autres distributions:				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%				j
Montant des revenus répartis				Total (a à h)
H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS			
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
I	DIVERS			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				
K	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus délivrés				